



Alwin Hitz
Rohrhaldenstrasse 6, 8712 Stäfa
044 926 58 85 / 079 387 26 18
alwin.hitz@hispeed.ch

Je soumetts à l'attention de l'assemblée générale du 1er décembre 2024 à Amriswil la proposition de modifier ou d'adapter les statuts sur les points suivants.

Art.3 Composition du club

b) Membres actifs

Justification : Les membres actifs ne figurent pas dans l'énumération, bien qu'une cotisation ait été décidée à cet effet lors de la dernière AG.

Art.5 Ressources financières du club

a) Les cotisations ordinaires des membres, qui sont décidées à chaque fois par l'Assemblée générale **pour chaque catégorie de membres.**

Les cotisations aux divisions sont refacturées sur la base des statistiques PAS, état au 31 mars.

Motif : La moitié de la cotisation active a été décidée pour les membres libres. Ce rapport et le nombre de cotisants pourraient changer, c'est pourquoi il faut les déterminer individuellement.

Les cotisations aux divisions faïtières sont facturées au club par LRS et refacturées aux groupes.

Art. 8 Conférence des comités

La conférence des comités est compétente pour :

Approuver le règlement des challenges et d'exposition

Justification : Cela permettrait de décharger l'AG des propositions non contestées.

Art. 11 Groupes

Le club **peut** être composé de groupes organisés par région.

...d'au moins 12 **membres**.....

Justification : A l'avenir, le club pourrait n'être composé que du club principal et l'adhésion de 12 éleveurs n'est déjà plus possible partout aujourd'hui.

Art. 12 Organe de publication

L'organe de publication officiel est le « **Magazine Petits animaux** ».

Justification : Adaptation aux circonstances

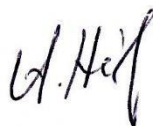
Art. 14 Règlements particuliers

Le règlement sur la protection des données régit le traitement des données enregistrées concernant les membres du club.

Justification : Adaptation aux prescriptions légales

Stäfa, 11 février 2024

Alwin Hitz

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Hitz', written in a cursive style.